

REPUBLIQUE FRANCAISE

**D E P A R T E M E N T
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 2 3 f é v r i e r 2 0 2 6

**Commune de
PAULHAN**

N° 2026/02/009

Date de la convocation	16/02/2026
	Exprimés : 21
Présents : 15	Pour : 21
Absents : 12	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-trois février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA.

Etaient Absents: Guy GAUBERT, Georges GASC, Véronique CAMPOY, Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, José ROIG, Thierry JAM, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM, Grégory GUERIN.

Procurations :

- GAUBERT Guy à LAMBERT Marcel
- NOUGOUM Mohamed à Aleksandra DJUROVIC
- SEBASTIAN David à Véronique LABORD
- BIROUSTE Pascal à Claude VALERO
- GASC Georges à Carine GASC
- GUERIN Grégory à Vincent BONSIGNORI

Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre du plan rénovation façades

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 5 décembre 2022 relative à l'approbation du règlement « plan rénovation façades » de la Communauté de Communes du Clermontais.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260223-2026-02-009-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2026

CV

Conformément au règlement, le montant de la subvention communale s'élève à 5 % du montant total TTC figurant sur le devis avec un plafond de 500 € pour la partie communale.

Il indique qu'en 2025 M. ABOUINAN a déposé un dossier de demande de subvention.

Conformément au règlement du plan rénovation façades, ce dossier a été examiné par la commission développement territorial du 10 Décembre 2025, à savoir :

Demandeur	Adresse du bien	Montant TTC travaux éligibles	Montant subvention communale
ABOUINAN JAMAL	6 RUE DE BERNIS - PAULHAN	18 151.02 €	500.00 €

A ce titre, il convient d'approuver l'attribution de cette subvention pour un montant de 500,00 € dans le cadre du plan rénovation façades,

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'attribution de cette subvention selon le tableau ci-dessus pour un montant de 500,00 € dans le cadre du plan rénovation façades,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce document et fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20260223-2026-02-008-DE
Date de réception en préfecture 21/02/2026